

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 24 novembre 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36
Tous les délégués, sauf
Mme HITTLER (excusée), M. WINLING, M. PREVOT qui étaient représentés
respectivement par M. VOGEL, Mme WINCKEL et M. FEIG
M. STEINER, M. WALTER, M. ATZENHOFFER, M. KELLER, M. NEUHARD,
M. CL. KLIPFEL, M. ZINCK, (excusés)
M. FROELICH, M. HERRLE, M. KNOERY, M. GOERICH-MULLER (non-excuses)
M. MOYEMONT (excusé)

DEL. N° 124/2003

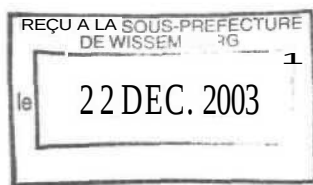
**OBJET : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
REGIE INTERCOMMUNALE D'EXPLOITATION DU CENTRE D'ANIMATION ET DE
DECOUVERTE TRANSFRONTALIER DU FLECKENSTEIN - P'TIT FLECK**

- VU la délibération n° 17/2002 du conseil communautaire du 11 mars 2002 créant la régie d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein ;
- VU la délibération n° 18/2002 du conseil communautaire du 11 mars 2002 désignant les délégués de la communauté de communes au conseil d'administration de ladite régie d'exploitation ;
- VU les statuts de la régie d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein - P'tit Fleck ;
- VU la délibération n° 40/2002 du conseil communautaire du 25 mars 2002
. attribuant respectivement 1 siège au conseil d'administration de la régie d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein - P'tit Fleck au SYCOPARC et à la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin
. désignant MM. Martin Biehler, Richard Gerst, Jacques Gunder, en qualité respectivement de représentants des hôteliers, des commerçants-artisans et du SILE
- CONSIDERANT la proposition et l'avis du bureau en date du 17 novembre 2003 ;

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- désigne, sur proposition du Président, M. Franck Mischler en qualité de représentant des hôteliers, comme membre du conseil d'administration de la régie intercommunale d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein - P'tit Fleck - en remplacement de M. Martin Biehler.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 16 décembre 2003
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'BLOGEL'.